

Réunion du Conseil Municipal du 29 août 2022

-

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-deux, le 29 août 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ERNEST, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Membres présents :

ASTIER Elisabeth, BORIE Jean-Philippe, DEFILQUIER SOUBRIER Nadine, ERNEST David, LACASSAGNE Thierry, LAROUSSINIE Claude, LAROUSSINIE Marie-Ange, LAROUSSINIE Michel, LIMOUSIN Frédéric, PAUPERT Jérémie, VALET Pierre-Vincent.

Membres absents :

BAC Jean-Jacques, BOMBAL Philippe, BRUEL Nicole, FERNANDEZ Aurélie (excusés)

Points à l'ordre du jour :

Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier ; Convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal ; Nomination d'un référent incendie et secours ; Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 ; Convention avec l'Escarpidou pour la cantine 2022/2023 ; Tarifs cantine et garderie ; Décisions Modificatives et questions diverses.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre-Vincent VALET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2022

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Monsieur et Madame BAC, propriétaire d'un terrain entre le bourg et le lotissement du champ des Torgues, qu'ils souhaiteraient éventuellement vendre à la commune.

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles cadastrées section D n°509, 232, 230p, 829 et 508p dans un projet de réserve foncière et de solliciter un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier.

Il présente au Conseil Municipal le projet de convention définissant les modalités de ce portage foncier par l'EPF Smaf Auvergne, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder le bien à la commune de Prunet à la fin de la procédure.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal

Le Conseil Départemental du Cantal a mis en place un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques via Internet (SIG) qu'il met à disposition gratuite des collectivités.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal entre le Département du Cantal et la commune.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Nomination d'un référent Incendie et Secours

La loi MATRAS du 25 novembre 2021 prévoit que des correspondants Incendie et Secours soient désignés dans chaque conseil municipal où aucun élu n'a été chargé des questions de sécurité civile, et ce avant le 1^{er} novembre 2022 pour le mandat en cours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant Incendie et Secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Pierre-Vincent VALET en qualité de correspondant Incendie et Secours pour la commune de Prunet.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Adoption de la M57

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) permet aux collectivités d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la M57 au 1^{er} janvier 2023, suite à l'accord favorable du comptable public, pour les budgets Commune et Lotissement.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Convention avec l'Escarpidou pour la cantine 2022/2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention qui fixe les modalités d'organisation de la cantine scolaire avec l'Escarpidou pour l'année 2022/2023.

Après discussion avec Monsieur et Madame BOQUET, il a été convenu de fixer le prix d'un repas à 5,60 € (5,50€ en 2021/2022).

Accord du Conseil Municipal.

▪ Tarifs cantine / garderie au 1^{er} septembre 2022

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour l'année 2022/2023 :

<u>Cantine</u> :	- QF < 1000 :	1 €
	- 1000 ≤ QF < 1500 :	2,55 €
	- QF ≥ 1500 :	2,80 €
	- Absence injustifiée :	5,60 €

Garderie : pas de changement de tarif ni d'horaire.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Décisions Modificatives - Budget Commune

Ecritures budgétaires sur le budget Commune. Accord du Conseil Municipal.

▪ Extinction de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait donné son accord pour procéder à une extinction de créances suite à une procédure de surendettement.

Or, cette procédure concerne le budget Commune et non le budget Eau et Assainissement comme indiqué lors de la dernière réunion. Il sollicite donc à nouveau le conseil municipal afin de procéder à cette extinction de créances sur les exercices 2018 et 2019 du budget Commune pour un montant de 42 €.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

▪ Propriété Garrouste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue concernant le droit de préemption urbain de la commune sur certaines parcelles de la propriété Garrouste, en cours de vente.

Le droit de préemption concerne la maison d'habitation, la grange et les parcelles attenantes, soit un lot indivisible d'environ 5 hectares.

Il sollicite donc l'assemblée afin de connaître les avis de chacun et procède au vote pour ou contre cette préemption :

- Pour : 4 votes
- Contre : 7 votes

La commune ne fera donc pas usage de son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

▪ Exercice militaire

Un exercice militaire aura lieu sur le sud Cantal, la Lozère et l'Aveyron, la commune a été sollicitée pour le prêt de la salle polyvalente et des vestiaires du terrain de foot du 18 au 25 septembre afin d'héberger les 70 militaires.

Le Chef d'Etat-Major de la compagnie sera sollicité pour étudier la possibilité d'une présentation des militaires et leurs véhicules aux écoliers voir à la population et si l'organisation d'un pot d'accueil est envisageable.

▪ Eau

- La production d'eau actuelle est de 160m³ par jour pour une consommation équivalente, avec des pics de consommation jusqu'à 190m³/jour. Des arrosages de fleurs, pelouses et remplissages de piscine sont constatés malgré les interdictions.

- Le taux d'arsenic est remonté d'où une dilution nécessaire avec de l'eau de la station des 3 arbres.

- Réunion le 20/09 entre les maires de Prunet, Lafeuillade-en-Vézies, Lacapelle del Fraysse et la Châtaigneraie Cantalienne pour faire le point sur le contrat avec la SAUR.

- Des discussions sont en cours pour la création d'un syndicat des eaux sur les communes du Pays de Montsalvy.

- Captage de Lacaze : voir si possibilité de le mettre aux normes

▪ Travaux

- Travaux de la Croix d'Aubugues : non réceptionnés car travaux à finaliser et caniveaux à sceller

- Travaux route de Trémoulines : terminés - problème de vitesse excessive

- Terrain de foot : modification des barrières pour mises aux normes et réparation des douches

- Appartement 1^{er} étage mairie : parquet refait par le locataire sortant - à louer.

▪ Hangar technique

- Permis de construire en cours d'instruction

- Branchement électrique à prévoir

- Proposition d'enterrer une cuve de récupération des eaux de pluie d'environ 5000l selon tarif.

▪ Matériel technique

- Tracteur tondeuse à remplacer : à étudier selon les besoins (terrain, cimetière, sources...)

- Rigoleuse à conserver ? à voir selon prix de vente

- Mini-pelle : voir si location possible de celle de Teissières

▪ Ecole

- Effectif à la rentrée : 64 élèves.
- Installation des jeux, meubles et bancs dans les classes terminées
- Réunion de pré-rentrée le mercredi 31 août avec les enseignantes

Divers

- Prochain permanence des élus le 03/09 : D. ERNEST, N. SOUBRIER DE FILIQUIER, E. ASTIER, F. LIMOUSIN

Le Maire :

David ERNEST



Le secrétaire de séance :

Pierre-Vincent VALET

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Pierre-Vincent VALET, is written on the page.